ACTUALIT&#65533;

D&#65533;MOCRATIE

Jeudi 28 mars 2024

Elections europ&#65533;ennes : comment voter ?

Dimanche 9 juin, les Fran&#65533;ais et tous les citoyens europ&#65533;ens sont appel&#65533;s aux urnes pour d&#65533;signer leurs repr&#65533;sentants au Parlement europ&#65533;en. Le scrutin se joue en un seul tour : 720 d&#65533;put&#65533;s seront &#65533;lus dont 81 en France.



Pour voter, il faut imp&#65533;rativement &#65533;tre inscrit sur les listes &#65533;lectorales. La carte &#65533;lectorale, quant &#65533; elle n'est pas obligatoire car ce n'est pas une pi&#65533;ce d'identit&#65533;. Le jour du scrutin, vous devez pr&#65533;senter une pi&#65533;ce prouvant votre identit&#65533; (CNI, Passeport, Carte vitale, permis de conduire...)

Vous devez pr&#65533;senter l'original du document. Une photographie ou un t&#65533;l&#65533;chargement sur smartphone, une photocopie, ne sont pas accept&#65533;s.

O&#65533; voter ?

Vous pouvez v&#65533;rifier votre inscription sur les listes &#65533;lectorales, et conna&#65533;tre votre bureau de vote sur le site service-public.fr

Comment s'inscrire sur les listes ?

Chaque Fran&#65533;ais &#65533; sa majorit&#65533; est inscrit automatiquement sur les listes &#65533;lectorales. Toutefois si vous avez d&#65533;m&#65533;nag&#65533;, pour pouvoir voter dans votre commune, les inscriptions peuvent se faire en ligne jusqu?au 1er mai, en mairie jusqu?au 3 mai (avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pi&#65533;ce d?identit&#65533; en cours de validit&#65533;).

Pour rappel : L'inscription sur les listes &#65533;lectorales est une d&#65533;marche gratuite.

En savoir plus sur les &#65533;lections et d&#65533;marches